

Le FILMM débouté par la Cour d'appel de Versailles dans son procès contre ACTIS

ACTIS est heureux d'informer et de remercier les très nombreux artisans et particuliers qui lui ont fait confiance et qui ont utilisé dans le passé le TRISO-SUPER 9 : la Cour d'Appel de Versailles vient de débouter le FILMM (Syndicat des fabricants de laine de verre) de ses demandes de condamnation de la Société ACTIS pour publicité mensongère. Cette publicité de 1999 précisait alors :

« Le TRISO-SUPER 9 isole autant que 20 cm de laine de verre. »

Ainsi, après 18 ans de procédure et 10 ans d'expertise, les juges ont estimé que cette publicité n'était pas mensongère.

Depuis plus de 20 ans les fabricants de laine minérale appartenant à des groupes multinationaux s'acharnent sur la société ACTIS ne cessant de critiquer et de contester la performance de ses produits.

Aujourd'hui encore, dans un communiqué de presse daté du 10/01/2017, le FILMM prétend que les juges les ont déboutés de façon incompréhensible. Le FILMM s'est permis de diffuser à des journalistes un rapport d'expertise défavorable au TRISO-SUPER 9 qu'il présente comme valide, alors que celui-ci a été écarté par la Cour d'appel de Versailles pour cause d'irrégularités importantes, sans y joindre l'arrêt qui précise ces irrégularités :

Les juges stipulent aux points 22 & 23 page 19 de l'arrêt du 10 janvier 2017 R.G. N° 02/08371 :
« 22 - Ces circonstances découlant notamment d'un manque de rigueur des opérations d'expertise, s'ajoutant aux pièces saisies lors de l'instruction diligentée par l'Autorité de la Concurrence établissant la crainte du S.N FILMM de voir révéler que les performances thermiques de la laine minérale sont fortement altérées sous l'effet d'un manque d'étanchéité à l'air et encore, aux appréciations portées par M. Gilbert Patierno, sapiteur, expert agréé auprès de la Cour de cassation, dans sa note du 19 décembre 2008, conduisent à écarter les griefs imputés à la société Actis de concurrence déloyale par tromperie sur les qualités substantielles de son produit d'isolation interne, publicité mensongère et publicité comparative fausse. »

« 23- Sur ces constatations et pour l'ensemble de ces raisons, le jugement entrepris sera confirmé en ce qu'il a débouté le S.N FILMM de sa demande indemnitaire. »

Pourtant le FILMM continue d'utiliser ce rapport invalidé.

Dans cette manière de procéder le FILMM :

- Occulte l'invalidité du rapport d'expertise et les raisons qui l'ont invalidé.
- Dénature les termes clairs de la décision de justice de façon à la remettre en cause.
- Continue de porter préjudice à ACTIS en communiquant les résultats d'un rapport d'expertise qui a été rejeté.
- Sème le doute dans l'esprit de la presse et des consommateurs dans le but de les manipuler.

ACTIS s'indigne de cette manière de procéder à l'encontre d'une décision de justice, dans un Etat de droit, en communiquant de manière parcellaire et fallacieuse un document écarté par la Cour d'appel.

ACTIS tient par ailleurs à rappeler à ses clients et partenaires que l'innovation reste une des priorités de la société. Cette volonté se concrétisera en 2017 avec le lancement d'une nouvelle technologie brevetée.

Contacts presse

Jean-Yves SIGAUD

Ligne directe : 04 68 31 95 07

jean-yves.sigaud@actis-isolation.com

Carine FAUCHER-LOMBARDO

Ligne directe : 04 68 31 91 61

carine.faucher@actis-isolation.com

A propos d'ACTIS :

ACTIS est une PME française basée en région Languedoc-Roussillon et spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions d'isolation innovantes pour le bâtiment (toitures, combles, murs et sols). ACTIS a pour vocation de faire progresser l'isolation en proposant des solutions toujours plus efficaces en termes d'économies d'énergie et toujours plus respectueuses de l'homme et de l'environnement. L'entreprise est certifiée ISO 9001. Chaque année ACTIS investit 5% de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement. Depuis 2003, la société ACTIS fait partie du groupe LAURENT THIERRY, fabricant de textiles techniques pour l'industrie automobile, un groupe qui compte 210 collaborateurs.